



Réponse de la direction et plan d'action

Évaluation de l'Initiative ministérielle de lutte contre la violence familiale

Ministère de la Justice du Canada

Réponse de la direction et plan d'action

Titre du projet : Évaluation de l'Initiative ministérielle de lutte contre la violence familiale

Centre de responsabilité : Section de la famille, des enfants et des adolescents

Conclusions	Recommandations	Réponse de la direction	Plan d'action	Gestionnaire responsable (titre)	Date de mise en œuvre prévue
<p>Diffusion de documents de vulgarisation de l'information juridique (VIJ).</p> <p>Plusieurs représentants ont fait remarquer que l'Initiative de lutte contre la violence familiale (ILVF) s'est révélée efficace pour l'élaboration de documents de VIJ, en particulier dans un langage clair, mais les efforts visant une distribution massive de ces documents se sont avérés moins concluants. Par le passé, Justice Canada avait recours au Centre national d'information sur la violence dans la famille pour la distribution des documents de VIJ. Toutefois, depuis le 30 juin 2011, le Centre d'information a cessé la distribution des publications papier.</p>	<p>Recommandation 1 : Il est recommandé que le directeur de l'ILVF, en consultation avec les partenaires ministériels, explore les différentes options visant la distribution des documents de VIJ.</p>	<p>Nous sommes d'accord avec la conclusion et la recommandation.</p>	<p>Nous consulterons nos partenaires en vue de déterminer les meilleures options stratégiques en matière de distribution des publications individuelles, et évaluerons l'efficacité de ces options lorsque nous étudierons les stratégies de distribution futures. Conformément aux principes « d'écologisation » du gouvernement, nous porterons nos efforts sur une distribution par voie électronique.</p>	<p>Avocat-conseil, Section de la famille, des enfants et des adolescents</p>	<p>2012-2013</p>
<p>Stratégie de mesure du rendement (SMR)</p> <p>Le volet ministériel de l'ILVF est un programme modeste, mais bien organisé, grâce à un personnel très expérimenté. Compte tenu du peu de ressources à sa disposition, le programme a néanmoins été capable de</p>	<p>Recommandation 2 : Il est recommandé que le directeur de l'ILVF, en consultation avec les partenaires ministériels, révise et mette à jour la SMR de sorte que celle-ci reflète les</p>	<p>Nous sommes d'accord avec la conclusion et la recommandation.</p>	<p>Nous consulterons nos partenaires et œuvrerons avec la Division de l'évaluation à l'élaboration d'une SMR en vue de refléter le tout dernier modèle logique mis en place et de faciliter, dans la mesure du possible, l'établissement de</p>	<p>Avocat-conseil, Section de la famille, des enfants et des adolescents</p>	<p>2013-2014</p>

<p>toucher des partenaires au sein du Ministère, d'autres ministères fédéraux, des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux et des organismes non gouvernementaux. Toutefois, la capacité du volet ministériel de l'ILVF à mesurer les résultats attribuables à ces travaux a été quelque peu contrariée.</p> <p>En 2004, le volet ministériel de l'ILVF a élaboré une SMR visant à établir le suivi de l'efficacité de ses activités et à recueillir les données s'y rapportant. Plus récemment, le modèle logique a été mis à jour, mais la SMR actuelle ne reflète pas ces modifications. On constate un besoin d'harmonisation entre la SMR et le modèle logique actualisé. Dans la mesure du possible, la nouvelle SMR devrait mettre l'accent sur la mesure des incidences du programme plutôt que sur la documentation de ses activités. Ce faisant, toutes modifications apportées à la SMR ministérielle devrait refléter les ressources modestes à la disposition du volet ministériel de l'ILVF et appuyer la mesure et l'évaluation de son rendement.</p>	<p>modifications récemment apportées au modèle logique du volet ministériel de l'ILVF.</p>		<p>rapports systématiques sur le rendement et les incidences de l'Initiative.</p>		
--	---	--	---	--	--